



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSG 2025-03-14

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR UNE
ETUDE JURIDIQUE ET ECONOMIQUE SUR L'AVENIR DU MODELE DE
L'ABATTOIR DE SISTERON**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte-rendu de la réunion du 10 mars 2025.

L'abattoir doit lancer un plan de modernisation de ses installations. Le montant des travaux est conséquent mais celui de l'exploitation de ces nouvelles installations l'est tout autant. Aujourd'hui, la commune ne peut assumer seule de tels coûts et doit maintenir le fonctionnement de l'abattoir duquel dépend toute une filière. Une réflexion doit être amorcée pour faire évoluer le modèle actuel. Afin d'assurer la pérennité du modèle juridique et économique d'exploitation de l'abattoir municipal de Sisteron, la commune souhaite lancer une étude pluridisciplinaire afin de réaliser un état des lieux de la situation actuelle et de définir un nouveau modèle pour que son exploitation s'adapte aux investissements à venir et perdure dans le temps.

CONSIDERANT que la Région pourrait participer au financement de cette étude.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de solliciter auprès de la Région une aide financière d'un montant de 9 400€ dans le cadre de l'étude juridique et économique sur l'avenir de l'abattoir de Sisteron, correspondant à 20% du montant estimé qui est de 47 000€ HT.

ARTICLE 2 : le plan de financement, exprimé en hors taxe, est le suivant :

Commune	Etat	Région	CD04	TOTAL
9 400€	23 500€	9 400€	4 700€	47 000€
20%	50%	20%	10%	50%

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 17 avril 2025

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 17/04/2025 à 16h20

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20250417-2025_03_14D